

D I C R I M

La commune est concernée par un PPRI (Plan Prévention Risques Inondation).

La zone inondable ne concerne que des prés et des pâtures.

Aucune habitation ne se trouve dans le périmètre de cette zone.

La partie urbaine de la commune est en zone blanche.

Ognes n'est pas citée dans la liste des communes risquant des coulées de boue.
(Référence : Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) approuvé par arrêté préfectoral du 30 mai 2006).

OGNES

type de catastrophe	début	fin	arrêté	parution au JO
- inondations et coulées de boue	17/12/1993	02/01/1994	11/01/1994	15/01/1994
- tempête	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

COMMUNE D'OGNES

RISQUE D'INONDATION SUPERFICIELLE

